C.C.A.S.
Rue de l'Eglise
56780 ILE AUX MOINES

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-265601252-20260930-2026_26-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres : 9
En exercice : 9
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille vingt six
Le 28 septembre à 11h00
Le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Madame LE MAUFF Anne-Luce

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Présents : Mr TATTEVIN Christophe, Mme LE MAUFF Anne-Luce, Mme DESMAREST Armelle, Mme PEDEZERT-RENAUX Laure, Mme ROBIN Michèle, Mme DATHANAT Mireille, Mme LANDEL Laurence.
Absents : Mme LE ROUX Catherine (Procuration à Mme LE MAUFF Anne-Luce), Mme LE MASNE Christine (Procuration à Mme ROBIN Michelle).

2026 26 – CCAS/EHPAD – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MOYENS D'ACCES AUX SERVICES FACULTATIFS PROPOSES PAR LE CDG 56

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.
L'accès à ces missions est assujetti à la signature de la convention de moyens d'accès aux services facultatifs proposés par le centre de gestion du Morbihan, organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.
La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

Mr Le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser la signature la convention-cadre de moyens proposée par le Centre de Gestion fonction publique territoriale du Morbihan.

Après débat, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix), la signature de la convention de moyen d'accès aux services facultatifs proposés par le CDG 56.

Pour copie conforme
Fait à l'Ile aux Moines,
Le 28/09/2026

Le Président, Christophe TATTEVIN

